

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 27 septembre 2010**

**CP 10/09-47**

*L'an deux mil dix, le 27 septembre à 17 H 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.*

*Etaient présents : MM. Empociello, Cambon, Massip, Moignard, Viguié, Gonzalez, Mouchard, Roger, Astruc, Astoul et Bénech ;*

*Etait excusé : M. Roset.*

**AIDE DU DEPARTEMENT AUX COMMUNES  
POUR LA REALISATION DES TRAVAUX DE :**  
**1) GROSSES REPARATIONS AUX BATIMENTS COMMUNAUX**  
**2) ACCESSIBILITE DES LIEUX PUBLICS AUX HANDICAPES**  
**3) AMENAGEMENT DE MAIRIE**  
**4) CONSTRUCTION DE MAIRIE**

COMMUNES DE

- 1) BARRY D'ISLEMADE, CASTELFERRUS, CAYLUS, FENEYROLS,  
GOUDOURVILLE, LAFRANCAISE, SAINT AIGNAN, SAINT PORQUIER,  
SERIGNAC et COMMUNAUTE DE COMMUNES DES DEUX RIVES,  
2) CAUMONT et SAINT PORQUIER,  
3) BEAUMONT DE LOMAGNE et SAINT CLAIR,

---

**I - PROJETS SUBVENTIONNABLES**

Dans le cadre de ses politiques d'aides aux communes en matière de bâtiments communaux, le Conseil Général accorde aux communes des subventions pour les travaux de réparations suivants :

- 1) Grosses réparations, effectuées sur tout bâtiment appartenant au domaine public communal, à l'exclusion des constructions neuves, des adjonctions à des bâtiments existants et des travaux de strict entretien.

2) Accès des lieux publics aux handicapés, (à l'exclusion de la voirie).

3) Aménagement ou extension de mairies, pour les grosses réparations, les travaux d'agrandissement.

4) Construction de mairie.

## **II - FINANCEMENT DEPARTEMENTAL**

1) **GROSSES REPARATIONS** : la dépense subventionnable, arrêtée au montant HT des travaux, est plafonnée à **15 500 € HT** et peut être portée à **31 000 € HT**, répartie en 2 tranches, sur 2 exercices budgétaires.

Les taux de subvention varient de 12 à 36 % selon le potentiel fiscal de la commune, et sont majorés de 50 % si la population communale est inférieure à 300 habitants, et de 30 % si la population est supérieure ou égale à 300 habitants et inférieure à 500 habitants.

2) **ACCES DES LIEUX PUBLICS AUX HANDICAPES** : la dépense subventionnable, arrêtée au montant HT des travaux, est plafonnée à **17 500 € HT** et peut être portée à **35 000 € HT**, répartie en 2 tranches sur 2 exercices budgétaires.

Les taux de subvention sont identiques à ceux dont bénéficient les communes au titre des grosses réparations.

3) **AMENAGEMENT EXTENSION DE MAIRIES** : la dépense subventionnable, arrêtée au montant HT des travaux, est plafonnée à **15 500 €** et peut être portée à **31 000 € HT**, répartie en 2 tranches sur 2 exercices budgétaires.

Les taux de subvention sont :

- pour l'aménagement de mairies : ceux dont bénéficient les communes au titre des grosses réparations,

- pour l'extension de mairies :

30 % pour les communes de moins de 2000 habitants

15 % pour les communes de 2000 à 5000 habitants

### **4) CONSTRUCTION DE MAIRIES**

La dépense subventionnable est plafonnée à **53 360 € HT**, honoraires inclus.

Les taux de subvention sont :

- 30 % pour les communes de moins de 2000 habitants

- 15 % pour les communes comprises entre 2000 et 5000 habitants

### **III - DEMANDES PRESENTEES**

La Commission Permanente ayant délégation de compétence pour statuer sur les demandes, je vous serais obligé de bien vouloir examiner les dossiers présentés, et de me faire connaître votre décision.

Je vous précise que ces subventions seraient prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental de l'exercice en cours, article 2041437 – sous fonction 74.

### **DECISION de la COMMISSION PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

#### **LA COMMISSION PERMANENTE :**

- Accorde les subventions départementales suivantes pour un montant global de 52 501 € :

#### **GROSSES REPARATIONS AUX BATIMENTS COMMUNAUX**

##### **Nouvelles demandes présentées dans le cadre de la politique traditionnelle**

<b>COMMUNE OPERATION</b>	<b>COUT EN € HT</b>	<b>DEPENSE SUBVEN- TIONNABLE</b>	<b>RELIQUAT SUR PLAFOND</b>	<b>TAUX DE SUBV.</b>	<b>SUBVENTION DEPARTEMENTALE ACCORDEE</b>
<b>1) BARRY D'ISLEMADE</b> Remplacement des menuiseries à la mairie et installation d'une pompe à chaleur <i>Observation</i> : Préfinancement accordé le 26.08.10.	8 669	8 669	-	24 %	<b><u>2 080 €</u></b>
<b>2) CASTELFERRUS</b> Restauration des vitraux de l'église	10 033	10 033	-	31,20 %	<b><u>3 130 €</u></b>
<b>3) CAYLUS</b> Travaux de rénovation du clocher de l'église de Lassalle <i>Observation</i> : En application du règlement financier départemental, une deuxième tranche de dépense subventionnable plafonnée à 15 500 € HT pourrait être accordée à la Commune et programmée sur l'exercice budgétaire 2011.	52 924	15 500	37 424	18 %	<b><u>2 790 €</u></b>
<b>4) CAYLUS</b> Restauration de la toiture du garage et intérieur des sacristies du prieuré Saint- Martin	10 669	10 669	-	18 %	<b><u>1 920 €</u></b>

COMMUNE OPERATION	COUT EN € HT	DEPENSE SUBVENTIONNABLE	RELIQUAT SUR PLAFOND	TAUX DE SUBV.	SUBVENTION DEPARTEMENTALE ACCORDEE
<b>5) C.C. DES DEUX RIVES</b> Travaux d'amélioration du chenil communautaire de Golfèch - 2 <sup>ème</sup> phase	103 000	15 500	87 500	12 %	<b><u>1 860 €</u></b>
<u>Observation</u> : En application du règlement financier départemental, une deuxième tranche de dépense subventionnable plafonnée à 15 500 € HT pourrait être accordée à la Communauté et programmée sur l'exercice budgétaire 2011.					
<b>6) C.C. DES DEUX RIVES</b> Aménagement d'un local à la déchetterie de Prouxet à Valence d'Agen	184 000	15 500	168 500	12 %	<b><u>1 860 €</u></b>
<u>Observation</u> : En application du règlement financier départemental, une deuxième tranche de dépense subventionnable plafonnée à 15 500 € HT pourrait être accordée à la Communauté et programmée sur l'exercice budgétaire 2011.					
<b>7) FENEYROLS</b> Rénovation de l'église Saint Jean	11 321	11 321	-	45 %	<b><u>5 094 €</u></b>
<b>8) GOUDOURVILLE</b> Restauration du mur du cimetière	19 980	15 500	-	12 %	<b><u>1 860 €</u></b>
<b>9) LAFRANCAISE</b> Confortation de l'église de Lunel	26 509	15 500	11 009	12 %	<b><u>1 860 €</u></b>
<u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 27.08.10. En application du règlement financier départemental, une deuxième tranche de dépense subventionnable arrêtée à 11 009 € HT pourrait être accordée à la Commune et programmée sur l'exercice budgétaire 2011.					
<b>10) SAINT PORQUIER</b> Restauration de la mairie	33 728	15 500	18 228	18 %	<b><u>2 790 €</u></b>
<u>Observation</u> : En application du règlement financier départemental, une deuxième tranche de dépense subventionnable plafonnée à 15 500 € HT pourrait être accordée à la Commune et programmée sur l'exercice budgétaire 2011.					
<b>11) SERIGNAC</b> Restauration et nettoyage de la façade de la mairie	5 930	5 930	-	23,40 %	<b><u>1 387 €</u></b>
<u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 25.08.10.					

## **2<sup>EME</sup> tranche**

COMMUNE OPERATION	COUT EN € HT	DEPENSE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	SUBVENTION DEPARTEMENTALE ACCORDEE
<b>12) SAINT AIGNAN</b> Grosses réparations au bâtiment abritant un local associatif	21 411	5 911	31,20 %	<b><u>1 844 €</u></b>
<u>Observation</u> : Dossier examiné par la Commission Permanente du 30.11.09 qui a accordé à la Commune : - une 1 <sup>ère</sup> tranche de dépense subventionnable de 15 500 € HT, - une 2 <sup>ème</sup> tranche de dépense subventionnable de 5 911 € HT.				

***Nouvelle demande présentée dans le cadre de la politique accès des lieux publics aux personnes handicapées***

COMMUNE OPERATION	COUT EN € HT	DEPENSE SUBVENTIONNABLE	RELIQUAT SUR PLAFOND	TAUX DE SUBV.	SUBVENTION DEPARTEMENTALE ACCORDEE
<b>13) SAINT PORQUIER</b> Travaux d'accessibilité au bureau de Poste	6 353	6 353	-	18 %	<b><u>1 144 €</u></b>

***Nouvelles demandes présentées dans le cadre de la politique extension ou aménagement de mairies***

COMMUNE OPERATION	COUT EN € HT	DEPENSE SUBVENTIONNABLE	RELIQUAT SUR PLAFOND	TAUX DE SUBV.	SUBVENTION DEPARTEMENTALE ACCORDEE
<b>14) BEAUMONT DE LOMAGNE</b> Travaux d'aménagement des bureaux de la mairie	20 482	15 500	-	12 %	<b><u>1 860 €</u></b>

**2<sup>EMES</sup> tranches**

COMMUNE OPERATION	COUT EN € HT	DEPENSE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	SUBVENTION DEPARTEMENTALE ACCORDEE
<b>15) SAINT CLAIR</b> Agrandissement de la mairie	52 835	15 500	30 %	<b><u>4 650 €</u></b>
<b>Observation</b> : Dossier examiné par la Commission Permanente du 31.05.10 qui a accordé à la Commune : - une 1 <sup>ère</sup> tranche de dépense subventionnable de 15 500 € HT, - une 2 <sup>ème</sup> tranche de dépense subventionnable de 15 500 € HT.				
<b>16) SAINT CLAIR</b> Travaux d'aménagement de la mairie existante	39 050	15 500	12 %	<b><u>1 860 €</u></b>
<b>Observation</b> : Dossier examiné par la Commission Permanente du 29.03.10 qui a accordé à la Commune : - une 1 <sup>ère</sup> tranche de dépense subventionnable de 15 500 € HT, - une 2 <sup>ème</sup> tranche de dépense subventionnable de 15 500 € HT.				

***Nouvelle demande présentée dans le cadre d'une convention territoriale de Pays***

COMMUNE OPERATION	COUT EN € HT	DEPENSE SUBVENTIONNABLE	RELIQUAT SUR PLAFOND	TAUX DE SUBV.	SUBVENTION DEPARTEMENTALE ACCORDEE
<b>17) CAUMONT</b> Travaux d'accessibilité à l'école	32 250	32 250	-	45 %	<b><u>14 512 €</u></b>
<b>Observation</b> : Préfinancement accordé le 03.08.2010. Dossier présenté dans le cadre de la Convention territoriale Garonne Quercy Gascogne - Année 2010 - phase 1.					

**TOTAL.....52 501 €**

- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 2041437, sous-fonction 74 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,